

Compte-rendu du conseil d'école du 20/10/2023
Écoles de BERTHOUVILLE-FRANQUEVILLE

Début de séance : 18h

Étaient présents :

- Mr BOUDON Mathieu : adjoint au maire d'HECMANVILLE
- Mme BUSE Sandrine : représentante des parents d'élèves
- Mme CAPELLE Christiane : adjoint au maire de BERTHOUVILLE
- Mme CLOET Alexandra : professeur des écoles
- Mme COUSIN Camille : représentante des parents d'élèves
- Mr CROMBEZ Guillaume : maire de FRANQUEVILLE
- Mme DANARD Nathalie : directrice de l'école de FRANQUEVILLE
- Mr DESLANDES Christian : maire de ST CYR DE SALERNE
- Mme GASPARD Emilie : professeur des écoles
- Mme GUEDON Mélanie : conseillère municipale de FRANQUEVILLE
- Mme HENRY Sadia : conseillère municipale de FRANQUEVILLE
- Mr LAVEILLE Olivier : représentant des parents d'élèves
- Mme LEGRIX Cécile : directrice de l'école de BERTHOUVILLE
- Mme LECLERC Marie-Françoise : maire de BERTHOUVILLE
- Mme LEPRETRE Françoise : adjointe au maire d'ACLOU
- Mr MAILLARD Ludovic : 1^{er} adjoint de Franqueville
- Mme MORIERE Nathalie : professeur des écoles
- Mr SEYS Nicolas : maire d'ACLOU
- Mr VARIN Didier : adjoint au maire de ST CYR DE SALERNE
- Mme VORANGER Emmanuelle : représentante des parents d'élèves
- Mme WILLOT Sarah : professeur des écoles

Absents excusés :

Mme ANGRAND Hélène : représentante des parents d'élèves
Mme Sery Mélanie : représentante des parents d'élèves

1. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Les votes étaient exclusivement par correspondance.

A Franqueville :

Le taux de participation est de 75.24%

Les parents élus sont :

LAVEILLE Olivier
QUOD Fideline
VORANGER Emmanuelle
COUSIN Camille
TACKOEN Loïs (suppléante)

A Berthouville :

Le taux de participation est de 72,6%

Les parents élus sont :

Mme ANGRAND Hélène
Mme BUSE Sandrine
Mme Sery Mélanie

2. Effectifs et répartitions.

A ce jour :	Avec la répartition suivante :
13 PS 10 MS 12 GS 13 CP 12 CE1 12 CE2 15 CM1 12 CM2	<u>A FRANQUEVILLE :</u> Classe de Mme DANARD 13 PS et 10 MS soit 23 élèves. Classe de Mme CLOET 12 GS et 7 CP soit 19 élèves. Classe de Mme WILLOT 6 CP et 12 CE1 soit 18 élèves. Total : 60 élèves <u>A BERTHOUILLE :</u> lasse de Mme LEGRIX : 12 CE2 et 7 CM1 soit 19 élèves. Classe de Mme MORIERE : 8 CM1 et 12 CM2 soit 20 élèves Total : 39 élèves

A ce jour, une arrivée de 11 enfants de petite Section est prévue pour la rentrée (il manque les effectifs de St Cyr de Salerne). Mr Deslandes informe le conseil d'école : normalement il y a 2 naissances mais ces enfants seraient scolarisés hors du RPI.

3. Règlement intérieur de l'école.

Le règlement de l'école demeure inchangé.

Vote :

A l'unanimité, le conseil d'école vote pour la reconduite du règlement intérieur du regroupement pédagogique.

Signature du règlement.

4. Sécurité

A Franqueville :

Document unique :

Celui-ci a été mis à jour le 10 octobre en présence de Mme Quod et Mr Laveille (représentants des parents d'élèves) ainsi que Mr Maillard (adjoint au maire de Franqueville).

Les principaux points à améliorer sont les suivants :

- _ Les poignées des vélos qui sont dangereuses car très abimées. Ces vélos ont été sortis.
- _ La structure de jeux a été modifiée pour des raisons de sécurité, une plaque de plexi-glace sera posée pour sécuriser le haut de la structure.
- _un grillage (à côté du portillon) qui se relève peut griffer les enfants. Ce dernier doit être enlevé dans des travaux prévus prochainement.
- _Des dalles du sol de la classe GS/CP sont décollées.
- _Le revêtement de la rampe d'accès située à l'issue de secours de la classe des GS/CP est abimé. Les poteaux de la clôture rigide sont descellés et le risque de chute durant une évacuation incendie par exemple est bien présent.

La question du préau et des souillures des oiseaux reste en suspens.

Exercice Incendie : Le premier exercice a eu lieu. Seule la classe des PS/MS est prévenue pour le premier exercice de l'année. Aucun incident à déclarer hormis un souci de clef : l'exercice a été réalisé en présence d'un remplaçant qui n'avait pas à disposition les clefs de l'école. Il ne peut pas atteindre le point de rassemblement située à l'extérieur de la cour de récréation directement, il doit revenir sur ses pas pour prendre un trousseau de clef dans la boîte à clefs.

PPMS : Jeudi 12 octobre nous avons réalisé le PPMS « risques majeurs ». Nous avons choisi le scénario suivant :

-une explosion se produit dans une usine de type SEVESO.

La malle PPMS a été vérifiée et remise à jour. L'exercice s'est déroulé correctement. Aucun souci à noter.

A BERTOUVILLE.

Document unique :

Le document unique a été mis à jour le 16 octobre 2023 en présence de Mme Angrand, Mme Blondet, Mme Leclerc et Mme Legrix.

Identification des risques et mise en œuvre de solutions						
Fiche de synthèse - A transmettre à l'assistant de prévention de votre circonscription						
École		BERTHOUVILLE			Actualisation le :	
Adresse		Rue de la mairie 27800 Berthouville			16/10/2023	
Identification des risques				Mise en œuvre des solutions		
N°: numéro du risque correspondant à la liste des 25 risques INRS (ci-dessous)						
N°	Lieu d'observation	Description de la situation dangereuse (nombre de personnes concernées ; fréquence)	Urgent		Mesures de prévention proposées	Mesures de prévention retenues par la mairie, date, opérateur. (en conseil d'école)
			1	2		
5	Cour	Voitures dans l'enceinte de l'école			Pas de manœuvre quand les élèves sont dehors.	Document présenter au conseil d'école du 20/10/2023.
25	Cour (enceinte)	Portail côté gravier qui ne ferme plus, portillon pas assez élevé, portail école non automatique.	X		Changement du portail blanc. Enceinte suffisamment haute.	
1	Cour de récréation	Risque de chute autour de l'arbre.		X	Faire des plantations autour pour éviter l'approche des enfants. Mise en place de bancs.	
14/20	Classe1	Classe 1 : température élevée,		X	Pose de filtre anti-UV	
14	Bureau	Pièce humide et froide, malgré le chauffage. Béton nu au sol, qui se fissure		X	Refaire la pièce	
11		Demande du rapport électrique et du DTA.		X		
11	Classe 1	Fiche multiprise à retirer.	X		Mettre une table avec prise à la place. Voir prise avec interrupteur en cas de problème de place.	

Directrice Mme Legrix	Mme Le Maire : Mme Leclerc	Parents d'élèves Mme Angrand Mme Blondet
--------------------------	-------------------------------	---

DSDEN 27

18

Novembre 2016

Il a été aussi demandé :

- le plan normalisé des locaux,
- De l'essuie-main pour le séchage des mains en hiver,
- Les clés des portes de la cantine

Il a été discuté du décalage de la barrière blanche, afin que la voiture soit garée à l'extérieur de l'enceinte de l'école.

Exercice d'évacuation incendie :

Le premier exercice incendie a été réalisé, il s'est fait rapidement et dans le calme.

3 élèves de la classe de Mme Morière n'ont pas exécuté correctement l'évacuation. Les élèves sont allés au point de ralliement sans difficulté.

Temps d'évacuation : 1 mn 15, avec l'appel compris : 2 mn 15.

L'alarme a été arrêtée avec succès mais toujours aussi difficilement.

PPMS :

Vendredi 13 octobre nous avons réalisé le PPMS « risques majeurs », le scénario réalisé était « accident de transport de matières dangereuses ».

L'alerte a été donnée efficacement par le signal téléphonique interne. Les fenêtres ne peuvent être scotchées vu leur hauteur, mais elles sont neuves. Nous avons une serpillère pour les portes.

La radio n'a pas fonctionné pour la classe de Mme Legrix. Les enfants ont été agités, il faut prévoir quelques jeux et du matériel pour le coloriage dans la cantine.

Les lieux de confinement ont été ouverts. Mme Morière doit fermer à clef les vestiaires. Mme Legrix a besoin des clefs des 2 portes de la cantine pour pouvoir être enfermée.

VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT

Comme vous le savez sûrement, le gouvernement a décidé de réhausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé "urgence attentat" sur tout le territoire. Dès lors, de nouvelles consignes de sécurité viennent accentuer le niveau de sécurité de nos écoles :

- *Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;*
- *Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;*
- *Renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements ;*
- *Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.*
- *L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;*
- *Un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; en cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;*
- *L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; en cas de doute, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;*
- *Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles et établissements scolaires, en particulier ceux qui comportent un internat.*
- *Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe. Des solutions limitant la fréquence des allées et venues entre l'établissement et la voie publique doivent être recherchées.*
- *Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.*

Pour le moment, toutes les activités au sein de l'école ainsi que les sorties scolaires sont maintenues avec une vigilance particulière.

5. Bilan de la coopérative

Berthouville :

Bilan pour l'année 2022-2023, au 31 août 2023 :

Actif : à la BRED : 4339€25

En caisse : 301€65

Total actif : 4640€90

Passif : report au 01/09/2022 : 3318€23

Résultat de l'année 2021-2022 : 1 322,67€

Total passif : 4640€90

Attention certaines factures ont été payées après le 31 août

Les subventions des communes ont été utilisées pour les sorties scolaires.

Principales dépenses :

OCCE et assurance 92€50

USEP : 355€02

Activités jardinages : 50,16 + 25

Jeux de société et pour la récréations : 128€86

Matériel pour activités pédagogiques : 55 € 90

Car pour sorties : sortie médiathèque : 185€, journée de cohésion à Aclou : 130 €, acompte pour le car pour la sortie au Havre : 216€93, car pour le musée de Bernay 155€, car pour le piaf 155€ : Total car : 841€93

Enceintes : 80€03

Musée bernay : 40€

Musée André Malraux au Havre : 28 €

Principales recettes :

Dons parents début d'année : 557€50

Dons parents Noël : 377 €92

Vente de glacières : 139€30

Photographies : 462 €

Kemesse : 665€

Subvention mairies : 910€

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023

<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 441,20	7070 0008	Ventes d'objets	2 394,52
6168 1008	Assurances	12,50	7080 0008	Activités éducatives	667,50
6181 0008	Activités éducatives	1 593,12	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	910,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 27	80,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008	Participations des familles	557,50
6800 0008	Biens durables	80,03	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		3 206,85	Total des produits (B) :		4 529,52
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : 1 322,67					

Bilan simplifié au 31 Août 2023

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2023		<u>PASSIF</u>		
512 01	BRED (1)	4 339,25		110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	3 318,23
512 02	Autre banque	0,00		Égal à l'actif - passif au 31.08.2022		
530	Caisse en espèces (2)	301,65		Résultat de l'année 2023 :		1 322,67
	478.1 Erreur débitrice :	0,00		478.2 Erreur créditrice :		0,00
Total de l'actif :		4 640,90		Total du passif :		4 640,90
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00						
Le bilan simplifié est équilibré.						

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2023
MAIRIE FRANQUEVILLE	460,00	06/12/2022	SORTIE SCOLAIRE	0,00
MAIRIE SAINT CYR DE SALERNE	100,00	11/05/2023	SORTIE SCOLAIRE	0,00
MAIRIE ACLOU	150,00	12/05/2023	SORTIE SCOLAIRE	0,00
MAIRIE BERTHOUVILLE	200,00	24/05/2023	SORTIE SCOLAIRE	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	910,00			

Le total des montants correspond au compte 7410.

A Franqueville :

PRINCIPALES DEPENSES :

Petit matériel et fournitures : 392€

Casques coin écoute : 177,50€

Kit échecs : 80 €

Jeux pédagogiques : 457, 70 €

Cars : 130€ (Fontaine l'Abbé) 400€ (cinéma) 143€ (musée Bernay) 315€ (moulin amour)
170€(Journée Berthouville)

420€ (car Giverny) 128€ (ferme Polly) ⇒ **1706€**

Sorties : Giverny : 568 € Cinéma 162 € musée de Bernay : 40 € 400€ (moulin amour) 161€ (ferme Polly) ⇒ **1331€**

Adhésion OCCE : 120€

Assurances : 16€

PRINCIPAUX BENEFICES ET/OU RECETTES:

Dons familles rentrée : 880€

Subventions mairies : Régularisation Franqueville : 680€, S'Cyr 100€, Aclou 150€ Berthouville 200€

Bénéfices marché de Noël : 470,92€

Prêts chaises par la mairie : 40€+ 30 €

Bénéfices photos : 876

Sdomode benne carton : 195 €

Recyclage cartouches : 262,65€

Bénéfices photos : 876€

Bénéfices kermesse : 667,55 (buvette 96,75€, jeux 570,80 €)

Remerciement aux mairies pour les subventions. Un autre moyen de fonctionnement plus simple serait-il possible ? entre les rattrapages, les oublis, les trop perçus que l'on a eu à rembourser, les documents à remplir.

L'équipe demande de réfléchir sur les dons des subventions mairies, afin que la situation de trop perçu ne se reproduise pas.

La subvention pour les sorties scolaires de 10€ par élève sera-t-elle reconduite ?

Réponse des communes : La subvention sera reconduite.

Mme Leclerc rappelle que les subventions ne sont pas obligatoires et sont en fonction des possibilités.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023

<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	1 760,10	7070 0008	Ventes d'objets	2 757,95
6168 1008	Assurances	16,00	7080 0008	Activités éducatives	1 251,60
6181 0008	Activités éducatives	4 337,19	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	1 130,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 27	120,00	7551 1008	Subventions d'associations	0,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	27,92	7562 0008	Participations des familles	1 323,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008	Recettes exceptionnelles	70,00
Total des charges (A) :		6 261,21	Total des produits (B) :		6 532,55
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : 271,34					

Bilan simplifié au 31 Août 2023

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2023	<u>PASSIF</u>			
512 01	BRED (1)	3 207,20	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	3 136,86	
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2022			
530	Caisse en espèces (2)	201,00	Résultat de l'année 2023 :			271,34
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			0,00
Total de l'actif :		3 408,20	Total du passif :		3 408,20	

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.

(1) Compte bancaire 512 01 BRED :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 3 207,20

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512 01) : 3 207,20
Le rapprochement bancaire est bon.

(2) Arrêté de caisse au 31 août 2023 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montant	Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	0	0,00
	10,00 €	0	0,00
	5,00 €	0	0,00
Pièces :	2,00 €	40	80,00
	1,00 €	99	99,00
	0,50 €	40	20,00
	0,20 €	5	1,00
	0,10 €	10	1,00
	0,05 €	0	0,00
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	0	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :			201,00

L'arrêté de caisse est bon.

(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2023
St Cyr de Salemes mairie	100,00	11/05/23	sorties	0,00
Aclou mairie	150,00	12/05/23	sorties	0,00
Berthouville mairie	200,00	24/05/23	sorties	0,00
Franqueville mairie	680,00	06/12.2022	sorties	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
total :	1 130,00			

Le total des montants correspond au compte 7410.

Ce Compte-Rendu Financier 2022 - 2023 semble correct.

Papiers à envoyer à l'OCCE 27	Validation de l'OCCE 27
1. une copie de la page 1 du Compte-rendu papier (identité de la Coopérative Scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Sarah WILLOT, mandataire, etc).	pas encore vérifié !
2. une copie du relevé du compte BRED 0410 07 8290, où figure le montant : 3 207,20 € .	pas encore vérifié !
3. et comme, les subventions des collectivités territoriales sont de 1 130,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	pas encore vérifié !

Si tous ces documents-papiers (1, 2 et 3) sont numérisés, ils peuvent être envoyés par messagerie électronique à l'adresse de l'OCCE 27 : president27@occe.coop, en précisant bien les coordonnées de la coop. (son nom, le mandataire, le numéro du compte, etc).

6. Sorties et projet pédagogique

Projets communs.

Marché de Noël : Vendredi 15 décembre.

Journée commune entre les deux écoles : jeudi 21 mars, vendredi 7 mai sur le thème de l'EPS.

Kermesse : samedi 22 juin

Berthouville :

Nous travaillons sur le thème de la mythologie à partir d'un livre intitulé le « Feuilleton d'Hermès » et nous allons réaliser un kamishibai par classe.

En lien avec ces thèmes nous bénéficions de plusieurs interventions dans l'école :

- Mr Romain Duquesnoy, en musique
- Mme Rachel Bernard : intervenante lecture, 1 fois par mois
- Mme Marion Hardy: médiatrice de la bibliothèque de Neuville sur Authou propose 3 séances sur la recherche documentaire.
- L'association les Lézarts et les mots est intervenue pour réaliser des podcasts sur le thème de la mythologie, avec du matériel pour la radio (action qui rentre parfaitement dans notre projet d'école sur le thème de l'oral) + une journée sur la cohésion de classe qui a eu lieu à Harcourt lors du « festival itinérant »
- Nous avons demandé une intervention en numérique, l'intervenant vient d'être recruté, il interviendra à partir de la période 2 puis 3 et 5.

Lundi 11 septembre : journée de cohésion de classe à Harcourt, sur le thème de la confiance

en soi et en l'autre sous un chapiteau, organisé par les Lézarts et les mots : atelier théâtre, atelier estime de soi, atelier cirque.... Cette journée fut très enrichissante.

Jeudi 30 novembre : randonnée pour le Téléthon.

Mardi 09 avril : spectacle « Chimère » au théâtre l'éclat à Pont-Audemer.

L'école est inscrite à l'action culturelle « Un océan dans ma piscine ». Nous allons dessiner des fonds marins imaginaires et les plastifier afin qu'ils soient installés au fond de la piscine de Bernay. Un jeu d'observation va être créé à partir de ces dessins, et les enfants allant à la piscine pourront résoudre les énigmes. Nous allons essayer de nous rendre à la piscine lorsque le jeu sera mis en place.

EPS :

L'école est labellisée génération 2024.

USEP : réinscription cette année.

Nous aurons l'intervention de Mr Clément Arnaud le 07/11, le 21/11, et le 19/12 sur le kinball (ballon géant) et l'ogo sport (jeu de raquette).

Il est aussi prévu que nous participions à plusieurs rencontres :

- Rencontre orientation : le lundi 08 avril
- Petit tour USEP : mardi 11 juin. Nous nous rendrons à l'école de Plasnes.

Il est aussi prévu que l'école de Brétigny vienne à vélo à notre école. Nous leur présenterons les différents kamishibaïs que nous aurons créé.

- Rencontre olympisme et paralympique le vendredi 28 juin avec des sports adaptés.

Olympiade parent/enfant le 02 juillet.

Comme l'école de Franqueville, des clubs viennent présenter leur discipline à l'école, nous remercions Mme CLOET Alexandra qui a contacté les différents clubs :

- Le vendredi 15 septembre : club d'athlétisme de Bernay
- 12 janvier : intervention du club de tennis de table de Brionne
- Pour les CM1/CM2 : 3 interventions du club de Hand en mars-avril.

L'école peut bénéficier de la subvention « tickets 2024 », nous avons sollicité le judo club de Brionne qui peut toucher jusqu'à 300€ de subvention. Le professeur de judo interviendra 6 séances en janvier, à l'école autour des jeux d'opposition. Nous allons essayer d'aller au dojo de Brionne lors de la dernière séance.

Piscine : période du 01 décembre au 02 mars 2023, le jeudi matin.

Franqueville :

Nous travaillerons cette année sur le thème des jeux olympiques.

Les sorties :

_ 22 septembre : sortie dans la forêt de Nassandres. Les élèves ont été accueillis par un agent de la commune qui leur a expliqué la gestion des forêts, plantations, coupes etc...

Les 16 novembre, 15 février, 28 mars et 30 mai : intervention sport de l'OCCE autour des jeux collectifs.

Les mardis 17 octobre, 28 novembre, 9 janvier, 6 février, 19 mars, 16 avril, 4 juin : intervention de Mme Rachel Bernard, intervenante intercommunale en lecture sur le thème « le sport et la santé dans les livres ».

12 janvier : intervention du club de tennis de table de Brionne

Vendredi 2 février : sortie patinoire à Louviers.

Vendredi 12 avril : sortie vélo à la voie verte du Bec Hellouin

Vendredi 17 mai : sortie poney club à Thierville

Vendredi 7 juin : sortie Accrobranches à Brosville, les entrées sont financées par l'APE.

La classe de Mme Willot a renouvelé sa participation au projet class'échecs.

Enfin, je tiens à vous informer que notre école participe à une collecte de papiers et cartonnettes. Une benne sera déposée sur le parking de l'école dans la journée du 11 décembre afin de collecter toutes sortes de papiers et cartonnettes (journaux, revues, livres, emballages de gâteaux, de pâtes etc.... Pas de carton marron). La benne sera relevée dans la matinée du 14 décembre. Exceptionnellement, la mairie laissera le portail ouvert dans la journée du mercredi.

Une tonne récoltée = 75€ pour l'école.

Collecte de cartouches : Les cartouches d'encre pour imprimantes sont, elles aussi, collectées. La boîte est située dans le hall de l'école. Celle-ci est organisée jusqu'au mois de juin.

Les élèves de Mmes Cloet et Willot bénéficient de l'intervention d'un intervenant en informatique. Les dates ne nous ont pas encore été communiquées.

Des décroissements auront lieu toute l'année entre les classes de GS/CP et CP/CE1 pour le calcul mental, la production d'écrits, le langage et questionner le monde etc...

Piscine : le lundi après-midi de mars à juin pour les classes GS/CP et CP/CE1.

L'équipe enseignante remercie l'APE pour le don effectué à chaque école, ainsi que pour les jeux de récréation.

7. Equipement et mobilier

A Franqueville :

Concernant les travaux à prévoir, ce sont les points évoqués plus haut, avec le document unique, qui doivent orienter les décisions à prendre.

Ce qui a été fait :

Une étagère a été installée dans la douche, les produits ne sont plus accessibles par les enfants. Les fenêtres de la classe de Mme Willot ont été changées.

Le banc des copains et des marelles sont venus agrémenter la cour de récréation.

Un butaï a été acheté par l'APE (comme les pochoirs pour les marelles). On remercie l'APE pour cela.

Un tableau pour la classe de Mme Cloet, 4 vélos, un écran de projection ainsi qu'une grosse agrafeuse sont commandés.

Ce qui est demandé :

Concernant l'investissement matériel, une poubelle extérieure ainsi que des poubelles à papier pour les classes sont demandées. Un meuble de rangement pour les puzzles est demandé pour la classe de Mme Cloet.

Un arbre peut-il être planté dans la cour de récréation ? Mr Le Maire de Franqueville propose de le faire quand on aura fixé le nom à donner aux écoles lors d'une « cérémonie officielle ».

Par la suite, un investissement dans des vidéoprojecteurs fixés au plafond serait judicieux.

L'équipe enseignante demande s'il est possible d'envisager d'équiper l'école d'une photocopieuse couleur.

A Berthouville :

Mme Leclerc précise qu'il sera proposé d'organiser une collecte de papiers détruits et conservé dans un sac en tissu.

L'équipe enseignante de Berthouville remercie pour la peinture effectuée dans la classe de Mme Legrix. Un petit marche pied est demandé afin de pouvoir ouvrir les fenêtres de la classe, et un autre dans le bureau pour l'alarme incendie.

Mobilier demandé :

- _ Un séchoir à dessins (216 €)
- _ Des filtres anti UV pour la classe des CM1/CM2 ainsi que des étagères dans le placard.
- _ L'amplificateur wifi dans la classe de Mme Legrix est défaillant : Mme Legrix fait appel à des bénévoles pour son installation.
- _ Le téléphone dans le bureau ne fonctionne plus correctement, il faut prévoir de changer les piles rechargeables.
- _ Vérification des malles PPMS
- _ Fixe l'étagère dans le vestiaire
- _ Une pendule pour la classe de Mme Legrix.

Les bandes posées sur le plafond du préau se décollent. Mme Leclerc précise qu'elles seront enlevées puisqu'un professionnel est déjà intervenu.

8. Questions diverses

Question diverse à la demande d'un parent d'élève :

3 parents ont manifesté leur inquiétude vis-à-vis du bien-être de leur enfant à la cantine. Leurs enfants se sentent dans l'obligation de finir leur assiette même s'ils n'aiment pas leur contenu, après avoir goûté.

- Réponse de Mme Leclerc : il a été précisé aux élèves qu'il ne fallait pas gâcher la nourriture. Mme Leclerc a reçu l'enfant qui avait un souci avec la nourriture, le souci a été pris au sérieux après avoir reçu les parents.
- Mme Capelle explique le fonctionnement de la cantine : 2 personnes assurent le service en même temps, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains puis se rendent à la cantine. Une réflexion va être menée afin que, les élèves arrivant en CE2, s'adaptent plus facilement au fonctionnement de la cantine.
- Pour le bruit, Mme Leclerc est intervenue en précisant que certains enfants ont besoin de calme pour manger.

Question des élus :

Mr Varin demande : « Après examen des factures des fournitures scolaires par des élus du regroupement, il semblerait que du matériel a été demandé sur la liste de fournitures scolaires de rentrée aux parents et que l'école achète ces mêmes fournitures. Pourquoi y a-t-il des doublons ? »

Mme Legrix répond que la demande n'a pas été soumise au préalable du conseil mais qu'elle accepte de répondre. L'école achète aussi du matériel pour le prêt aux élèves qui oublient ou perdent leur matériel individuel. Mme Legrix précise que, si la liste demandée aux parents doit être réduite, il faudra prévoir en conséquence le budget alloué aux fournitures scolaires de l'école.

Une réflexion sera menée sur la liste des fournitures demandées à la rentrée.

Mme Morièrè précise qu'à l'avenir les questions diverses se doivent d'être posées à l'avance du jour du conseil et non le jour même afin que la réponse soit préparée en équipe.

Prochain conseil d'école : le 06 février 2024 à 18 h à Franqueville.

Séance levée à 19h 37

Mme Legrix Cécile



Mme Danard Nathalie

